

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2015

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le lundi 13 juillet 2015 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 6 juillet 2015.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Philippe CASTANIER, Gilbert DELPUECH, Christelle GARRIGOUX, Catherine JAMMES, Marguerite LABORIE, Roland MAFFRE et Ghislain SERIEYS.

Étaient représentés :

Madame Monique CANTAREL par Monsieur Clément ROUET
Monsieur Jean-Fabien CHAZOULE par Madame Marguerite LABORIE
Monsieur Fabien LONGUECAMP par Madame Catherine JAMMES

Secrétaire de séance : Catherine JAMMES

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2015

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. PROPOSITION D'ESQUISSE DU CABINET TEYSSOU POUR LA REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS INDIVIDUELS

Monsieur le Maire présente la proposition d'esquisse transmise par le Cabinet TEYSSOU pour la réhabilitation des logements CARRIER 1 et 2 et communiquée aux membres du Conseil Municipal le 4 juillet 2015.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans l'objectif de valorisation du patrimoine bâti de la Commune.

Afin que le Cabinet TEYSSOU soit en mesure de communiquer son avant-projet définitif avant le 31 Août 2015, la validation de l'esquisse doit intervenir au plus tard le 31 Juillet 2015.

Monsieur le Maire sollicite donc la validation de la proposition d'esquisse par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite par ailleurs les membres du Conseil Municipal à réfléchir dès à présent sur les différentes pistes de financement envisageables pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'esquisse du Cabinet d'Architecture Simon TEYSSOU pour la réhabilitation des logements CARRIER 1 et 2.

III. LOGEMENT DE L'ECOLE (Mise en location, fixation du loyer, travaux éventuels) :

Monsieur le Maire indique que Laure VERMESCHE a donné congé du logement qu'elle occupe au-dessus de l'école. Le préavis s'achèvera le 30 août 2015.

Le logement sera donc à nouveau disponible à la location.

Monsieur le Maire rappelle ses caractéristiques et une discussion s'engage sur le montant du nouveau loyer.

La question de la nécessité de travaux de remise en peinture est également discutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe le loyer mensuel à 395 € hors charges, décide de réaliser une remise en peinture du logement et à cet effet de solliciter des devis prévoyant une contrainte de livraison des travaux avant le 30 septembre 2015.

IV. PERSONNEL COMMUNAL (Recrutement d'un adjoint technique territorial 2^{ème} Classe et d'un adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe)

Monsieur le Maire rappelle que le contexte qui préside à ce recrutement est lié à la mise en régie de la cantine scolaire à compter de septembre 2015 conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 22 juin dernier.

Cette mise en régie, qui va nécessiter une augmentation des heures de travail de l'Agent communal en charge de la cantine, nous conduit à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe stagiaire à raison de 24 heures par semaine et à la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe contractuel du 2 septembre 2015 au 5 juillet 2016.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur ces propositions de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur ces propositions de recrutement.

V. DETR 2015 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a informé la mairie du lancement d'une deuxième tranche concernant la DETR 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la DETR permettrait de subventionner des projets d'investissement sur la commune tels que la réfection de la cantine scolaire ou les logements communaux de la maison Carrier.

VI. CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE COMMUNALE PAR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique qu'afin de mieux cadrer les relations entre les associations et la Commune concernant l'occupation de la salle communale et des autres locaux mis à leur disposition par la Commune, un règlement d'occupation a été rédigé et adressé aux membres du Conseil Municipal pour observations.

Il sollicite, à défaut d'observations ou de remarques, son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur le projet de convention d'occupation présenté.

VII. ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. THIERRY GIRBAL (Délégation de signature de l'acte, suppression de la servitude et prise en charge des frais notariés)

Monsieur Le Maire et Marguerite LABORIE sortent de la salle

L'acte notarié constatant l'échange de terrain avec Monsieur GIRBAL et la suppression de la servitude résultant de la délibération prise par le Conseil Municipal en mai 2014 doit être signé le 28 juillet 2015.

La proposition d'acte notariée est communiquée au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, concerné à titre personnel par cet acte ne peut pas être partie à l'acte en qualité de représentant de la Commune.

Dans ces conditions, l'accord du Conseil Municipal est requis d'une part pour que délégation de signature soit donnée à Monsieur Philippe CASTANIER et d'autre part pour la prise en charge par la Commune de la totalité des frais notariés afférents à cet acte, estimés à 1 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne d'une part délégation de signature à Monsieur Philippe CASTANIER, et d'autre part donne son accord pour la prise en charge de la totalité des frais notariés afférent à l'acte notarié relatif à cet échange de terrain.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de peinture dans la cantine scolaire :

Des demandes de devis ont été adressées aux artisans locaux dans le cadre des travaux de peinture de la cantine scolaire.

Les plans de charge de ces derniers ne leur ont pas permis de répondre favorablement à la demande dans la mesure où les travaux doivent être terminés au plus tard le 28 Août 2015.

Monsieur le Maire présente les deux devis adressés par des entreprises qui ne se trouvent pas sur la Commune, l'un de la SASU MANAS à Saint Mamet, l'autre de Val Déco à Teissières-les-Bouliès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retient le devis de l'entreprise Val Déco à Teissières-les-Bouliès pour un montant de 2128,02 € HT.

- Achat du matériel nécessaire à la cantine scolaire

Monsieur le Maire indique que la mise en régie de la cantine scolaire lors de la prochaine rentrée nécessite l'achat de matériel de cuisine et d'un thermomètre.

Il présente les devis qui ont été adressés à la Commune.

S'en suit un échange de vues sur le choix de l'entreprise.

C'est finalement le devis présenté par le Comptoir des Métiers de Bouche et d'Hôtellerie s'élevant à 793,93 € HT (705,65 € HT au titre des investissements et 88, 28 € HT au titre des dépenses de fonctionnement pour l'achat des tenues de l'agent communal) qui est retenu prenant notamment en considération le fait que cette entreprise travaille avec la société Géraud LISSAC qui est le fournisseur de froid de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retient le devis du Comptoir des Métiers de Bouche et d'Hôtellerie s'élevant à 793,93 € HT.

- Informations sur les demandes de subventions en cours concernant la réfection du réseau des eaux pluviales :

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs demandes de subventions avaient été formulées s'agissant des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales.

Une réponse négative vient d'être adressée à la Commune par le Conseil Départemental ce qui va nous obliger à reporter la réalisation des travaux et à limiter les travaux d'eaux pluviales en 2015 au premier tronçon envisagé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la subvention sollicitée au titre du FEC amendes de police a été acceptée et devrait être versée très prochainement.

- Choix du devis relatif à la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales / réhabilitation du 1^{er} tronçon allant des grilles 21 à 22 :

Roland MAFFRE sort de la salle

Monsieur le Maire présente les trois devis réceptionnés par la Commune.

S'en suit un échange de vues sur le choix de l'entreprise qui devra nécessairement travailler en coordination avec l'entreprise COLAS qui sera en charge de la réfection de la chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retient le devis de l'entreprise Laurent MAFFRE pour 3635,00 € HT. Ce devis exprimé en prix unitaire ne devra pas donner lieu à plus values.

- Demande d'une administrée :

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par Madame Céline PIPPOLO, qui se

lance dans la culture de champignons, et qui souhaiterait pouvoir entreposer temporairement ses cultures dans la cave de la maison SABATIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette mise à disposition temporaire durant la saison estivale.

- Concours Maisons Fleuries

Monsieur le Maire indique qu'eu égard à la sécheresse qui sévit actuellement, la visite du Concours des Maisons fleuries est reportée vers le 15 août 2015. La date sera confirmée ultérieurement.

-Distribution du Bulletin Municipal

La distribution aura lieu durant le week-end du 25 juillet 2015.

-Nettoyage des chemins ruraux de la Commune

L'association des Chasseurs organisera le 25 juillet prochain une opération nettoyage des chemins ruraux. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 24 Août 2015.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et Catherine JAMMES, secrétaire de séance.